

Appel à candidatures – Bourse Sylvère DUBUS de la Fondation ISAE-SUPAERO

La Fondation met en œuvre une nouvelle bourse en faveur d'élèves ingénieur désignés comme « hors grille », c'est-à-dire ayant fait une demande de bourse sur critères sociaux du CROUS pour l'année 2022-2023 sans l'avoir obtenue.

La bourse « Sylvère DUBUS », entièrement financée grâce à la générosité de Madame Dubus l'épouse de cet Alumni de la promo S1972, décédé prématurément en 1994, permettra à un ou une élève de première année de la promotion entrée en septembre 2022, de bénéficier de **l'exonération totale de ses droits d'inscription** pendant toutes les années de son cursus ingénieur à l'ISAE-SUPAERO, y compris pour cette première année déjà commencée et l'année de césure.

Date limite de réception des candidatures : **24 avril 2023 à 18h**

Désignation du/de la lauréat/e : 2 mai 2023

Pour que votre dossier soit examiné :

- Complétez le formulaire de demande de bourse ci-joint
- Adressez votre dossier complet via courriel avant la date susmentionnée à : **csp@fondation-isaе-supaero.org** en indiquant en objet « Candidature Bourse Sylvère DUBUS »

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SELECTION DES CANDIDATURES

Conditions d'éligibilité :

- Être élève admis à l'ISAE-SUPAERO en cursus ingénieur pour l'année académique 2022-2023
- Avoir déposé un dossier de demande de bourse sur critères sociaux du CROUS pour l'année académique 2022-2023, pour laquelle un refus a été signifié (tous échelons confondus).

Les candidats remplissant ces conditions doivent adresser avant le 24 avril 2023 (18h) à la Fondation ISAE-SUPAERO (csp@fondation-isaie-supaero.org, en indiquant en objet : Candidature Bourse Sylvère DUBUS) leur dossier comprenant les éléments suivants :

- Une fiche de renseignement dûment complétée
- Une lettre de motivation décrivant le parcours d'études de l'élève jusqu'à l'intégration, les raisons de son choix d'intégrer l'ISAE-SUPAERO et son projet professionnel
- La preuve du défaut d'obtention de la bourse CROUS (faisant mention des points de charge)
- Un descriptif du budget personnel (plan de financement des études)

Critères d'attribution de la bourse

- Situation financière de l'élève
- Motivation et projet académique
- Un regard particulier sera porté à l'engagement de l'élève dans la vie associative ou de clubs

Engagement du/de la lauréat/e

Une fois désigné-e, le-la lauréat-e devra signer une lettre d'engagement avec la Fondation ISAE-SUPAERO par laquelle notamment il/elle promet de :

- mener à bien ses études à l'ISAE-SUPAERO, être présent aux examens et à la remise des diplômes.
- échanger régulièrement avec la mécène sur le suivi des études et du parcours étudiant
- se rendre disponible pour des rencontres avec la mécène (au moins 1 fois par an)
- Se rendre disponible auprès de l'équipe de la Fondation pour participer à la communication de la fondation sur le prix.

En cas de redoublement, la bourse sera maintenue au bon vouloir du Mécène.

En cas d'abandon des études durant le cursus ingénieur, il pourra être demandé au bénéficiaire de restituer à la Fondation les droits d'inscriptions versés à l'Institut.

* * * * *

La Fondation ISAE-SUPAERO garantit la confidentialité des données personnelles recueillies dans le cadre de cet appel à candidatures. Telles données transmises par les candidats seront utilisées :

- à des fins de traitement des candidatures. Les données des candidats non retenus sont conservées le temps du processus de sélection puis effacées.
- pour le suivi et la gestion de la bourse du/de la bénéficiaire. Les données sont alors conservées pendant le temps maximum d'attribution de la bourse et jusqu'à cinq ans maximum, puis supprimées ou archivées afin de respecter les obligations légales de conservation

La Fondation ISAE-SUPAERO étudie chaque dossier, en lien avec différents départements de l'École. Les décisions de la Fondation sont prises au regard des critères énoncé ci-avant. Elles ne sont pas motivées par ailleurs et sont sans appel.

La Fondation ISAE-SUPAERO se réserve le droit pour quelle que raison que ce soit, de modifier les conditions d'admission et/ou les modalités d'attribution de la Bourse. Le cas échéant, le présent document sera mis à jour. Aussi les candidats sont invités à le consulter régulièrement sur le site de la Fondation ISAE-SUPAERO.

* * * * *